

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences pour l'Ingénieur parcours Génie Electrique, Informatique Industrielle (GEII) 2ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 4

Président du jury : C. SENTOUH

Membres du jury :

- S. BIARD
- M. BOCQUET
- S. DEBERNARD
- M. DUQUENNOY
- J. LAUBER
- E. MOULIN
- C. SENTOUH
- W. XU

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23 mai 2025,

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

